

VILLE DE NOUMEA

POLE VIE LOCALE

DIRECTION DE LA VIE
CITOYENNE EDUCATIVE ET
SPORTIVE

SERVICE MUNICIPAL DES
SPORTS

SK/PAG

N° 2017/725

879

P

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Versement de subventions à divers clubs omnisports de la Ville de Nouméa pour l'année 2017 et signature des conventions correspondantes

P. J. : 1 projet de délibération

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Nouméa lance chaque année, depuis 2000, l'opération «Clubs omnisports» par laquelle elle apporte son soutien financier à des associations sportives de la Commune pour la réalisation des projets de développement de leur club.

Cette opération a pour objectifs :

- de favoriser l'émergence des clubs fédérateurs au sein des différents quartiers et/ou secteurs de la Commune,
- de sensibiliser les associations sportives à leur rôle de proximité et d'insertion,
- d'optimiser l'aide municipale aux associations sportives communales,
- d'améliorer le niveau de la pratique sportive,
- d'instaurer un réel partenariat entre la Ville et les associations sportives.

Ainsi, en seize ans, la Ville de Nouméa a déjà versé 86.290.000 F/CFP de subventions à des clubs omnisports. Ce soutien leur a permis d'une part, de s'investir dans les actions sportives menées au sein de leur quartier et d'autre part, de développer des projets sportifs et des actions d'animation et de formation des jeunes athlètes.

Cette année, la Ville a décidé de reconduire cette opération et a retenu, après étude des dossiers de présentation des différents projets, neuf associations qui répondent aux critères spécifiques d'attribution d'une subvention et fondés sur la présence de trois sections obligatoires au sein de l'association, à savoir :

- l'existence de sections supplémentaires,
- le nombre de licenciés,
- l'accueil des personnes à mobilité réduite.

En 2017, pour accentuer l'action des clubs omnisports auprès des publics Nouméens et donner un nouvel élan au partenariat communal, les associations avaient la possibilité de répondre aux appels à projets « sport seniors » et « sports ados », qui ont pour objectif de favoriser le développement d'actions sportives et adaptées, dédiées aux seniors et aux jeunes de 13 à 18 ans.

Ainsi, il est proposé d'attribuer aux associations ci-après les aides financières suivantes :

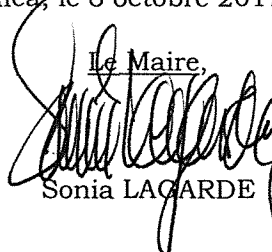
- Association sportive de Wetr	1.318.000 F/CFP
- Association Sportive du 6 ^e km	1.072.000 F/CFP
- Club Olympique de Nouméa	980.000 F/CFP
- Association Sportive de Lösssi	500.000 F/CFP
- Association Sportive des PTT	770.000 F/CFP
- Association Sportive et Culturelle de Gaica	650.000 F/CFP
- Association Sportive de Rivière Salée	520.000 F/CFP
- Association Stade Calédonien	500.000 F/CFP
- Jeunesse Sportive de la Vallée du Tir	500.000 F/CFP
Total :	<u>6.810.000 F/CFP</u>

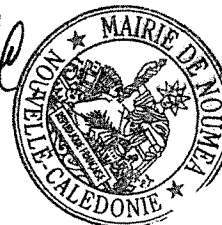
Le montant total de ces subventions s'élèverait pour la Ville à 6.810.000 de F/CFP.

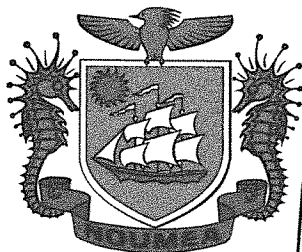
Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de ces subventions et d'habiliter le Maire à signer les conventions correspondantes avec les neuf associations dont le projet de club a été retenu.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 6 octobre 2017

Le Maire,

 Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

16 NOV. 2017

CENTRE DE LÉGALITÉ

L'an deux mil dix-sept, le mardi 14 novembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
30.10.2017

DATE D'AFFICHAGE
07.11.2017

Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Henri OUILLEMON
Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Patrick SENS
Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
M.	Dominique SIMONET	M.	André WAMO
Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Gaël YANNO
Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle LAFLEUR
M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Philippe BLAISE
Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
M.	Tristan DERYCKE	Mme	Sonia BACKES
Mme	Martine LAGNEAU	M.	Jean-Claude BRIAULT
Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Félicia BALLANGER
M.	Pierre FAIRBANK	M.	Jonas TAOFIFENUA
Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Francine BEYNEY
M.	Mathieu OUANEMA	M.	Charles ERIC
M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dominique KORFANTY
Mme	Janine BAJON	M.	Angélo PITO
M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Dina REY

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Marc MANSEL	M.	Christophe CHEVILLON
conseillers en exercice	: 53	M.	Marc ZEISEL	Mme	Laurène CASSAGNE
		Mme	Sabine KAGY	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	: 42	M.	Christophe OBLED	M.	Gilles UKEIWE
Nombre de votants	: 51	Mme	Karine DESTOURS	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
(9 procurations)		Mme	Germaine NEWEDOU		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

autorisant le versement de subventions à divers clubs omnisports de la Ville de Nouméa pour l'année 2017 et la signature des conventions correspondantes

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 14 NOV. 2017

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2003/519 du 10 avril 2003 approuvant le projet « Partenariat Ville de Nouméa – Clubs sportifs » et désignant les membres de la commission d'attribution,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/198 du 14 mars 2017 relative au budget principal primitif 2017 de la Ville,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/725 du 6 octobre 2017,

La commission d'attribution du Partenariat Ville de Nouméa – Clubs sportifs entendue en séance du 12 octobre 2017,

La Commission de la Jeunesse et des Sports entendue en séance du 26 octobre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Un crédit de 6 810 000 F/CFP est prélevé sur le chapitre 65 «Charges de gestion courante» pour être versé aux clubs omnisports suivants :

Fonction 4 – Sport et jeunesse

- Association sportive de Wetr	1.318.000 F/CFP
- Association Sportive du 6 ^e km	1.072.000 F/CFP
- Club Olympique de Nouméa	980.000 F/CFP
- Association Sportive de Lössy	500.000 F/CFP
- Association Sportive des PTT	770.000 F/CFP
- Association Sportive et Culturelle de Gaica	650.000 F/CFP
- Association Sportive de Rivière Salée	520.000 F/CFP
- Association Stade Calédonien	500.000 F/CFP
- Jeunesse Sportive de la Vallée du Tir	500.000 F/CFP
Total :	6.810.000 F/CFP

ARTICLE 2 /

Le Maire est habilité à signer les conventions de partenariat correspondantes avec les clubs omnisports ci-dessus indiqués.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

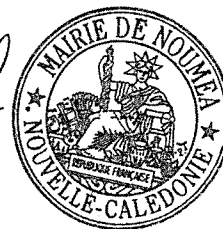
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **14 NOV. 2017**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **15 NOV. 2017**

Le Maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.V.C.E.S. (S.M.S.)	-	1
AFFICHAGE	-	1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

16 NOV. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **16 NOV. 2017**
au Commissaire Délégué

~~et notifié le~~

et ~~le~~ publié le **17 NOV. 2017**
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances